

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 octobre 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaients : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- présents : Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procurations(s) : Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER
- Excusé(s) : Madame Françoise BEY, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Serge OEHLER
- Absent(s) : Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF
- Rapporteur : Madame Danielle DILIGENT

N° CP/2017/414 - 31030 - Insertion professionnelle
Proposition d'octroi des aides
du Fonds Social Européen 2017 à 2019
et du versement des avances financières 2017

- Vu l'avis des Comités de Programmation Régionale du 27 juin, du 25 juillet 2017 et du 21 septembre 2017 ;

la Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- d'attribuer des subventions pour 2017 au titre du Fonds Social Européen (FSE) en faveur des opérateurs de l'insertion portant les chantiers d'insertion figurant en annexe 1, à hauteur des montants qui y sont indiqués, pour un montant total de 1 389 787,65 € ;
- de verser en 2017 aux bénéficiaires listés à l'annexe 1 une avance à hauteur de 50 % du montant de l'aide octroyée pour 2017, soit un total de 694 893,83 € ; le solde sera versé en 2018 après contrôle et sous réserve du service fait, pour un montant maximum à hauteur de 50 % du montant de l'aide octroyée soit 694 893,82 € ;
- d'attribuer des subventions au titre du Fonds Social Européen (FSE), pour la période 2017 à 2019, en faveur des opérateurs de l'insertion listés en annexes 2, 3 et 4 à hauteur des montants qui y sont indiqués pour un montant total sur cette période de 6 223 808,06 € , ventilé comme suit :

 - 1 983 876,47 € au titre de 2017 (annexe 2),
 - 2 098 816,60 € au titre de 2018 (annexe 3),
 - 2 141 114,99 € au titre de 2019 (annexe 4) ;

- de verser aux associations figurant en annexes 2, 3 et 4, une avance au titre de chaque année pendant la durée de la convention 2017/2019, à hauteur de 50 % du montant de l'aide annuelle accordée, soit au total un montant de 3 082 964,13 €, ventilé comme suit :

- 985 698,27 € au titre de 2017,
- 1 038 058,32 € au titre de 2018,
- 1 059 207,54 € au titre de 2019 ;

- d'approuver, après contrôle et sous réserve du Service Fait prévu au 30 juin de l'année suivante, le versement du solde annuel dans la limite du montant total conventionné sur trois ans avec le bénéficiaire ;

- d'approuver les termes du projet de la convention européenne-type, validée par l'Etat et la Commission Européenne, jointe en annexe 5, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et chaque bénéficiaires figurant en annexes 1 à 4 ;

- d'autoriser son président à signer les conventions à conclure avec les bénéficiaires sur la base de la convention-type jointe au présent rapport.

Non participation au vote : Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Chantal JEANPERT

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20171009-lmc1111945-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 13/10/17